



ABONNEMENTS

Un an : Six mois :
 Suisse Fr. 6» — Fr. 3» —
 Union postale » 12» — » 6» —
 On s'abonne à tous les bureaux de poste.

Paraissant le Jeudi et le Dimanche à la Chaux-de-Fonds

ANNONCES

suisses 20 ct., étrangères 25 ct. la ligne
 Offres et demandes de place
 10 centimes la ligne.
 Les annonces se paient d'avance.

Organe de la Chambre suisse de l'Horlogerie, des Chambres de commerce, des Bureaux de contrôle et des Syndicats professionnels.

Les Consulats suisses à l'étranger reçoivent le journal.

Bureau des Annonces : HAASENSTEIN & VOGLER, 32, rue Léopold Robert, CHAUX-DE-FONDS et succursales en Suisse et à l'étranger.

Chez les ouvriers émailleurs

On nous écrit :

Vous avez publié, à différentes reprises, des articles et documents intéressants concernant l'apprentissage chez les graveurs et guillocheurs et votre correspondant a mis en lumière et apprécié comme il le mérite, le protectionnisme étroit, égoïste, mais présenté sous des dehors humanitaires, que pratique le syndicat mixte des graveurs et guillocheurs.

Le but poursuivi par cette organisation est d'ailleurs celui de tous les groupements ouvriers de l'industrie horlogère.

Augmenter artificiellement les salaires par le moyen de la suppression ou, quand on ne peut la réaliser, de la réglementation des apprentissages ;

Diminuer les heures de travail ;

S'opposer à la division du travail ;

S'opposer à l'emploi des machines et ne s'y résigner qu'à la dernière extrémité, tout en cherchant par tous les moyens à en paralyser l'emploi ;

Interdire aux femmes certaines branches de l'horlogerie ;

Proclamer que nous sommes invincibles et que nous n'avons rien à redouter de la concurrence étrangère.

Voilà à quoi se résument le but et l'action des syndicats ouvriers horlogers.

Et ce n'est pas seulement dans les grandes associations, fortement organisées comme celles des monteurs de boîtes et des graveurs qu'on se ligue en vue de l'application de ce programme ; c'est dans toutes les branches de la fabrication, qu'on tente de la mettre en pratique.

Certes, nous comprenons que l'ouvrier cherche à améliorer sa situation matérielle et à s'assurer, dans chaque journée de travail, quelques heures de loisirs. Mais quand on a augmenté les salaires et diminué les heures de travail, on a, de deux manières, augmenté le prix de revient du produit. Qu'on laisse donc alors le patron s'ingénier à rétablir l'équilibre par l'application de méthodes de fabrication simpli-

fiées et économiques, seul moyen de lutter contre la concurrence étrangère.

Si l'on veut tout à la fois :

Augmenter les salaires, supprimer les apprentissages, diminuer les heures de travail, maintenir les vieilles méthodes de fabrication pour empêcher le progrès, jeter les femmes hors l'atelier, on préparera fatalement l'exode de l'industrie.

Cela dit, Monsieur le rédacteur, et pour justifier le titre de cette correspondance, je joins un document émanant de la Fédération des ouvriers émailleurs, document qui n'a rien perdu de sa valeur symptomatique quoique vieux de sept mois et qui nous montre que si l'on ne réagit pas, la Suisse horlogère sera bientôt, au point de vue industriel, le pays le moins libre du monde.

UN FABRICANT.

* * *

*Circulaire du Comité central
 du 1^{er} février 1901*

Dans son assemblée du 5 janvier courant, le Comité central de la Fédération des ouvriers émailleurs a décidé l'application des décisions qui ont été votées, à l'unanimité des délégués, au congrès du 2 Décembre 1900.

Dans l'intérêt général, concernant la manufacture des cadrans en émail, pour la montre, il est porté à la connaissance de MM. les fabricants de cadrans en tous genres, ainsi que des faiseurs d'émaux à domicile, et de tous les ouvriers émailleurs travaillant dans les ateliers et fabriques en Suisse, que, à partir du 1^{er} Mars 1901, tout le travail des émaux et passage au feu de peinture devra se faire exclusivement dans les ateliers de MM. les fabricants de cadrans.

MM. les patrons et les ouvriers comprendront facilement qu'en centralisant la main-d'œuvre dans les ateliers respectifs, l'union, l'ensemble et la collectivité de tous les éléments de notre profession deviendront le mobile puissant devant nous servir à relever les prix des cadrans, qui sont déplorables. Par le fait, tout naturel, du groupement de tous les membres de notre fabrication, il en résultera forcément le bien-être de tous.

Il faut prendre en considération que le cadran de montre est la partie détachée la plus pénible de l'horlogerie, et que les difficultés de la manipulation ont plusieurs causes.

La machine à décalquer s'étant introduite tardivement, pour la peinture appliquée par procédé, il en est résulté cette baisse continuelle de prix, et nous sommes relativement bien au-dessous du

point normal de rémunération d'autres parties détachées, vu qu'elles ont possédé avant nous des moyens rapides de travail par les machines, et avec moins d'ennuis dans l'exécution.

Il existe une lacune à combler, celle des prix d'augmentation rendus nécessaires par la différence des périodes d'exploitation qui ont eu lieu dans notre industrie qui, pourtant, est une des branches essentielles de la partie commerciale d'une montre.

Au point de vue du protectionnisme, la fabrication des cadrans de montres est tout spécialement favorisée, dans une entreprise d'intérêt, dans les limites de notre pays, dès qu'une entente générale sera mise en vigueur par tous les participants du métier.

Il n'est pas nécessaire de faire promulguer des lois pour sauvegarder les intérêts du travail ; il s'agit de généraliser, par des conventions, les moyens d'action et de réunir la masse adhérente à notre évolution.

La concurrence étrangère n'est pas à craindre, car elle subira en bien, et malgré elle, l'impulsion donnée par la masse principale que fournit notre contrée, et comme les transactions du jour, en horlogerie, sont de fabriquer rapidement, par contre les agissements étrangers seront amoindris par les distances. La preuve est dans le système d'exploitation de l'industrie horlogère en Suisse, qui, malgré le temps écoulé, s'est centralisée dans quelques localités.

La concurrence étrangère n'est pas à craindre, pas plus que celle d'Angleterre, car ils travaillent dans de meilleures conditions que nous.

Le peu d'importance des places françaises et allemandes de l'exportation du cadran de montre nous est garantie par les besoins propres de leur fabrication.

C'est l'élément ouvrier qui est ici tout désigné pour faire accomplir les vœux de tous, et pour cela il est urgent de maintenir une grande discipline dans la fédération ouvrière. A cet effet nous nous sommes opposés à la formation de nouveaux apprentis émailleurs pendant une période indéterminée et à régler d'une manière définitive la formation d'ouvriers, par la voie du dégrossissage, qui tend à devenir un mode d'emploi dans certains grands ateliers. Les dégrossisseurs sont tenus à ne s'occuper que du montage des feux, du pilage d'émail, du posage des pieds, du lavage des plaques et des premières couches, du limage et perçage de cadrans et enfin de toutes les corvées concernant les locaux de travail.

Un délai fixe est accordé jusqu'au 1^{er} Mars prochain, afin de réglementer ces différentes situations.

Une démarche plus ferme sera faite auprès de certains patrons qui voudraient ignorer l'existence solide de notre association.

Lorsqu'il n'y aura plus de farine, ils ne feront plus de pain !

Salutations cordiales

Au nom du comité central
de la fédération des ouvriers émailleurs :

Le Président,

ALBERT PERREGAUX.

Le secrétaire-correspondant,

ARTHUR MONTBARON.

Apprentissage de mécanique

On lit dans l'*Echo du Vallon* :

Nous avons vu dans une précédente communication que, sur 246 jeunes gens qui apprennent le métier de mécanicien dans le canton de Neuchâtel, 104, soit le 42 % se trouvent dans les écoles dont la fondation est pourtant récente.

Aucune espèce de restriction, syndicale ou autre, n'étant apportée au recrutement des apprentis dans les ateliers, ceux-ci même étant encouragés par l'Etat, on doit, en constatant la rapide progression des écoles, admettre que, dans la mécanique comme dans d'autres professions où des connaissances théoriques sont devenues indispensables, l'atelier d'aujourd'hui ne fait pas l'effort suffisant pour tenir son enseignement professionnel à la hauteur des exigences les plus élémentaires du progrès industriel.

L'atelier ne peut-il ou ne veut-il pas faire cet effort ? On serait tenté de croire que l'esprit de routine, la spécialisation dans la fabrication des outils qui s'exportent, la surcharge de production imposée au praticien, la concurrence intérieure illimitée sur le prix de revient, le défaut sur place de concurrence suffisante par la bien-facture, la recherche et l'application d'idées nouvelles, ont anéanti chez les mécaniciens le besoin de voir, de savoir, au delà des limites de ce qui s'est vu ou s'est fait autrefois dans leur milieu immédiat !

Ceci est une constatation générale qui pourrait s'appliquer à de nombreuses branches d'industrie, à commencer par toutes celles qui se pratiquent dans notre canton, et la question paraît se poser urgente pour plusieurs de savoir si, oui ou non, on laissera l'apprentissage, le vrai apprentissage, disparaître des ateliers ou rester d'une insuffisance notoire.

Le moment ne serait-il pas venu, pour la mécanique, de réaliser l'alliance — la soudure comme l'on dirait entre praticiens — de l'école, enseignant la théorie, et de l'atelier enseignant la pratique ; cette alliance sur laquelle a été fondée, par exemple, l'école de mécanique de Couvet, centre principal de l'industrie mécanique dans le canton et milieu praticien par tradition.

A. K.

Brevets d'invention

Horlogerie et Bijouterie

LISTE DES BREVETS ENREGISTRÉS

Enregistrements.

Cl. 64, n° 21,798. 5 juillet 1900, 6³/₄ h. p. — Echappement pour montres de poche. — *Alphonse Thommen*, fabricant d'horlogerie, Waldenbourg (Bâle-Campagne, Suisse). Mandataire : A. Ritter, Bâle.

Cl. 64, n° 21,799. 8 juillet 1900, 4 h. p. — Calibre pour montres. — *Léon Lévy & frères*, fabrique d'horlogerie, 20, Rue Neuve, Bienne (Suisse). Mandataire Gottfried Furrer, Bienne.

Cl. 64, n° 21,800. 12 juillet 1900, 12¹/₄ h. p. — Mécanisme de répétition à minutes. — *E. Mathey-Tissot & Co*, fabricant d'horlogerie, Ponts-de-Martel (Neuchâtel, Suisse). Mandataire : A. Mathey-Doret, Chaux-de-Fonds.

Cl. 65, n° 21,801. 12 mai 1900, 6¹/₂ h. p. — Poussoir électro-magnétique perfectionné. — *Henri Campiche*, 20, Rue du Montblanc, Genève (Suisse). Mandataire : E. Imer-Schneider, Genève.

Cl. 65, 21,802. 23 juin 1900, 6¹/₂ h. p. — Machine à fraiser-pantographe, perfectionnée. — *Paul Alfred Meylan*, fabricant d'outils et fournitures d'horlogerie, Brassus (Vaud, Suisse). Mandataire : A. Mathey-Doret Chaux-de-Fonds.

Cl. 65, n° 21,803. 14 juillet 1900, 4¹/₂ h. p. — Instrument à mesurer le temps. — *F. A. Arn. Schumacher*, colonel, Eigerweg 5, Länggasse, Berne (Suisse). Mandataire : Ed. v. Waldkirch, Berne.

Radiations

Cl. 65, n° 10,519. — Echappement libre du pendule.

LISTE DES DESSINS ET MODÈLES

Dépôts

N° 8106. 1^{er} août 1901, 2 h. p. — Ouvert. — 3 dessins. — Fonds de boîtes de montres. — *Jules Bréguet-Bréting*, Bienne (Suisse).

N° 8124. 13 août 1901, 6³/₄ h. p. — Ouvert. — 73 modèles. — Fonds de boîtes de montres décorés. — *Huguenin frères*, Locle (Suisse). — Mandataire : A. Mathey-Doret, Chaux-de-Fonds.

Modifications.

N° 234. 6 juillet 1891, 4¹/₄ h. p. — 1 modèle — Calibre de mouvement de montre à ancre. — *Société anonyme de la fabrique d'horlogerie J. J. Badollet*, Genève (Suisse). Mandataire : A. M. Cherbuliez, Genève. Cession du 31 janvier 1898, en faveur de *Colomb & Balmer*, Genève (Suisse). Mandataires : Herren & Guerchet, Genève ; enregistrement du 15 août 1901.

Prolongations

N° 234. 6 juillet 1891, 4¹/₄ h. p. — (III^e période 1901/1906). — 1 modèle. — Calibre de mouvement de montre à ancre. — *Colomb & Balmer*, Genève (Suisse). Mandataires : Herren & Guerchet, Genève ; enregistrement du 15 août 1901.

Radiations.

N° 3369. 1^{er} juin 1896. — 6 modèles. — Calibres pour montres simples, répétitions et chronographes.

N° 3370. 4 juin 1896. — 2 modèles. — Aiguilles de montres.

Ecoles professionnelles et industrielles du canton de Berne

On sait que le canton de Berne possède un Technicum à Berthoud et un à Bienne de création plus récente. Nous lisons sur ce dernier établissement d'intéressants renseignements dans le rapport de la Direction de l'intérieur du canton de Berne.

« La fréquentation du Technicum de Bienne est passablement supérieure à celle du Technicum de Berthoud, ce qui est dû à la multiplicité de ses branches et de ses classes, à la grande affluence des Suisses d'autres cantons et des étrangers et au fait que les épreuves d'admission sont plus faciles qu'elles ne devraient l'être dans l'intérêt de l'enseignement. Il est décidément à souhaiter que cet établissement s'efforce un peu moins d'augmenter, aux dépens de la qualité, le nombre de ses élèves. En 1900, celui-ci s'est élevé à 521 (508 en 1899), dont 131 Bernois, 274 Suisses d'autres cantons et 116 étrangers. L'école d'horlogerie en compte 25, la division de mécanique technique 34, celle d'électrotechnique 139, celle de petite mécanique 44. La division d'art industriel et de gravure en a eu 57, auditeurs compris, celle du bâtiment 58. L'école des chemins de fer 86, l'école des postes 27 ; 51 élèves ont suivi le cours préparatoire. 30 élèves ont obtenu des brevets, soit 5 mécaniciens, 6 électrotechniciens, 4 monteurs, 5 élèves de la division de petite mécanique, 7 de la division du bâtiment et 3 horlogers.

Au printemps de 1900, on a ajouté à l'école des chemins de fer une école des postes, des télégraphes et des douanes et l'on a ainsi réalisé l'idée de la création d'une école des services publics. Les cours de celle-ci ont une durée de deux ans. Le plan d'études comprend un enseignement général et un enseignement particulier ; ce dernier se subdivise encore en cours devant être suivis par tous les élèves et en cours spé-

ciaux pour les postes, les télégraphes, les téléphones et les douanes. Les négociations ne sont pas encore terminées en ce qui concerne l'augmentation du subside de l'Etat exigée par cette nouvelle création.

Dans le courant de l'automne de 1900, le technicum a été installé dans le bâtiment monumental construit à cet effet par la commune avec le concours financier de l'Etat. Le nouvel édifice a mis à la disposition du technicum et de ses collections de beaux et vastes locaux bien éclairés et bien aérés. La question de la révision du règlement, ainsi que celle du renouvellement de la commission de surveillance, toutes deux en connexion avec l'achèvement des travaux de construction, ne sont pas encore résolues ; cependant, un projet de révision du règlement est parvenu à l'autorité cantonale.

Les comptes du technicum de Bienne pour 1900 accusent une recette de 180,811 fr. 90 et une dépense de 179,789 fr. 80. Le subside de la Confédération a été de 47,072 fr., celui du canton de 38,600 fr., celui de la municipalité de Bienne de 43,480 fr. et celui de la bourgeoisie de 4000 fr. Les écolages ont produit 31,167 fr. 95.

Dans ses remarques sur la gestion de 1899, la commission d'économie publique a attiré l'attention sur le fait qu'à Bienne la dépense par élève était passablement plus forte qu'à Berthoud et a demandé qu'il lui fût fourni des explications. Invitée par nous à présenter un rapport sur cette question, la commission de surveillance du technicum de Bienne a expliqué que cela tenait surtout au peu de fréquentation de l'école d'horlogerie et de l'école d'art industriel, à la nécessité de donner l'enseignement dans les deux langues, à l'organisation indispensable de cours préparatoires et à la création de classes parallèles dans les divisions où les élèves sont en très grand nombre. En outre, si les frais sont plus élevés à Bienne qu'à Berthoud, cela tient aussi incontestablement à ce que les divisions de mécanique et d'électrotechnique ont besoin d'ateliers coûteux. »

Le nouveau tarif douanier allemand

L'organe officiel de l'Association allemande des horlogers-détaillants s'exprime comme suit au sujet de l'élévation projetée des droits d'entrée sur l'horlogerie :

Nous avons déjà publié que depuis un certain temps des consultations avaient lieu au département des finances sur l'opportunité de l'augmentation des droits d'entrée. Le résultat de ces pourparlers nous est maintenant soumis sous forme d'un nouveau projet de tarif de douanes, qui devra entrer en vigueur après l'échéance des traités de commerce.

Pour notre branche les droits suivants sont projetés (suit l'énumération que nous avons déjà publiée dans notre n° 60 du 1^{er} août).

Ainsi on le voit par cette nomenclature, que le gouvernement, malgré les expériences désavantageuses faites en son temps, a de nouveau l'intention d'introduire les droits élevés, qui, en raison de la nature des objets, constituent une prime à la contrebande et nuisent considérablement à notre branche.

Il est clair, qu'en réalisant déjà avec des petites quantités, comme par exemple avec 12 ou 24 montres de dames un bénéfice de 36 ou 72 marks, la fraude du fisc doit présenter un certain attrait. D'un autre côté cet état de chose est fortement préjudiciable au commerçant sérieux et honnête, parce qu'il est plus cher avec ses montres que son concurrent moins scrupuleux.

Mais aussi l'horloger-détaillant a tous les droits de prendre position contre une augmentation aussi énorme des droits d'entrée, parce qu'elle renchérirait considérablement le prix des montres — surtout la montre de dames or bon marché — et diminuerait ainsi la vente.

Ce sera donc le devoir de notre congrès au mois d'août, de prendre une résolution, en considération de l'énorme préjudice dont toute la branche est menacée, pour inviter le gouvernement de maintenir les anciens droits, en raison surtout qu'ils ont fait leurs preuves de toute façon.

Il n'y a rien à ajouter aux appréciations de l'organe officiel de l'Association des horlogers-détaillants allemands.

Organisation des légations suisses à l'étranger

Le Conseil fédéral vient d'adopter un règlement d'organisation des légations suisses à l'étranger qui distingue, dans le personnel des légations, un personnel ordinaire et un personnel extraordinaire.

Le premier comprend des secrétaires de légation de première et de seconde classe et des secrétaires de chancellerie, commis ou copistes. Il est nommé par le Conseil fédéral et payé par la Caisse fédérale.

Un secrétaire de première classe peut être nommé conseiller de légation, après six ans de services.

Les traitements sont les suivants: secrétaire de légation, 1^{re} classe, 7 à 10,000 francs; 2^e classe, 5 à 7,000 fr.; secrétaires de chancellerie, 4 à 6,000 fr. (le maximum peut être porté à 7,000 fr. dans les pays d'outre mer). Le Département politique fixe le traitement des commis copistes. Le fonctionnaire touche, à son entrée en fonctions, le minimum: augmentation de 500 fr. de deux ans en deux ans.

Le personnel ordinaire est réparti comme suit: Berlin, Londres, Rome, Vienne, Washington, 1 secrétaire de légation et 1 secrétaire de chancellerie; Paris, 2 secrétaires de légation et 1 secrétaire de chancellerie; Buenos-Ayres, 1 secrétaire de légation ou de chancellerie et éventuellement, un employé ou copiste.

Le personnel extraordinaire comprend les attachés de la légation. Dans la règle, ils ne sont pas payés. Ils sont nommés par le Conseil fédéral parmi les attachés volontaires, admis au service diplomatique par le Département politique, sur leur demande. Il faut, pour être admis, avoir terminé des études juridiques dans une Faculté universitaire de droit, suisse ou étrangère. Après quelque temps de services, sur un rapport du chef de la légation, l'attaché volontaire est nommé attaché définitif.

Un attaché ne peut être nommé secrétaire que s'il y a un poste vacant. On peut être nommé secrétaire sans avoir été attaché.

Les congés annuels sont donnés par le Département politique jusqu'à concurrence de quatre semaines. Les congés plus longs ne peuvent être donnés que par le Conseil fédéral. Les congés annuels ne peuvent dépasser, dans la règle, six semaines pour l'Europe et deux mois (voyage compris) pour les postes hors d'Europe.

Ce règlement entre immédiatement en vigueur. Le Conseil fédéral arrêtera sur la situation et les traitements du personnel ordinaire actuel pour le 1^{er} janvier 1902.

Echange de la messagerie avec l'étranger

La facilité selon laquelle les expéditeurs peuvent, par l'intermédiaire des offices de consignation, faire retirer des envois non encore livrés, faire modifier l'adresse ou réduire ou annuler le montant du remboursement, dans l'échange de la messagerie avec l'Allemagne, l'Autriche, la France et la Hongrie seulement, vient d'être étendue à plusieurs autres pays. Les offices de poste sont en mesure de donner à ce sujet toutes les explications désirables.

Pendules de style moderne pour la production en grand

Depuis plusieurs années, le *modern style*, pour l'appeler par son nom, s'est développé dans toutes les industries d'art, laissant de côté les antiques traditions de l'art ancien et appliquant sa variété infinie aussi bien aux objets de ménage et aux meubles qu'aux articles de luxe.

La fabrication de la pendule ne pouvait manquer d'être entraînée dans ce courant progressif. Tout à la fois instrument de précision pour la mesure du temps et meuble décoratif de nos habitations, la pendule devait revêtir une apparence qui la mette en harmonie avec les autres objets qui ornent nos appartements.

Mais jusqu'ici, cette adaptation de l'art nouveau n'était faite qu'aux pendules de luxe, d'un

prix élevé par conséquent et ne pouvait satisfaire que les classes riches ou aisées de la population. Il importait donc de trouver le moyen, par l'adaptation de procédés techniques perfectionnés, de populariser le *modern style* appliqué à la pendulerie.

C'est la jeune et active fabrique de pendules suisses d'Angenstein, qui s'est la première, mise à l'étude de ce problème, et qui l'a résolu par son nouveau procédé appliqué au bois noyer massif.

Un très joli modèle, portant le nom du fameux peintre bâlois Böcklin est à la disposition de MM. les horlogers, qui ne manqueront pas de féliciter la fabrique de pendules suisse d'Angenstein. (Communiqué)

Attention

On signale la présence dans la région horlogère, d'un Américain qui se présente sous des prétextes quelconques dans nos ateliers et comptoirs, demande des renseignements sur tous les points de notre fabrication sans rien offrir ni commissionner du reste.

Nous saisissons cette occasion de rappeler à nos fabricants et chefs d'ateliers qu'en pareil cas la plus grande prudence est de rigueur.

Cote de l'argent

du 28 Août 1901

Argent fin en grenailles. . . fr. 103.— le kilo.

Argent fin laminé, devant servir de base pour le calcul des titres de l'argent des boîtes de montres fr. 105.— le kilo.

Maison fondée en 1873

FABRIQUE D'ASSORTIMENTS A CYLINDRES PIVOTIS SUR JAUGE INTERCHANGEABLES

En tous genres et qualités sur calibre de précision

FABRICATION GARANTIE

FRANÇOIS FAIVRE

CHARQUEMONT (Doubs)

H 2554 C

Spécialité pour l'exportation

4617

Montres à ancre
à chevilles
Spécialité de la
Maison

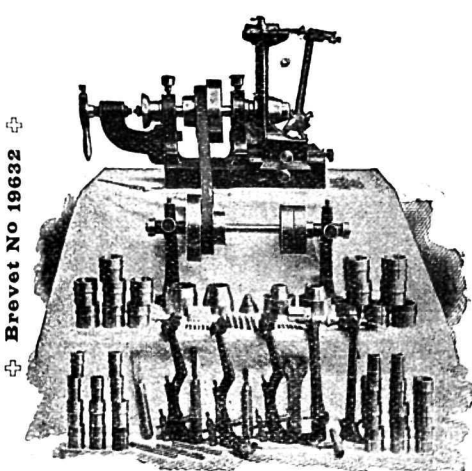
MANUFACTURE D'HORLOGERIE
Rickli, Houriet & Co
St-Amier

* Montres à ancre
levées visibles
en tous genres de boîtes
— Calibres spéciaux. — Modèles déposés.

Non magnétiques

Non magnétiques

1125 (H 2711)



Nouvelle Machine
à tourner les boîtes de montres
or, argent, acier et nickel, dep. 6 à 36 lig.

La production journalière de cette machine représente le travail de 6 ouvriers tourneurs à la main.

De tous les connaisseurs, cette machine est réputée comme produisant un travail supérieur à tous les autres systèmes.

Cette machine est indispensable à chaque ouvrier tourneur. 1322

Fabriquée par la
Société d'Horlogerie de Porrentruy
ci-devant

Dubail, Monnin, Frossard & Co

Nous livrons ces machines en location payables par acomptes mensuels. H....P

FERROXYDINE

Marque déposée + 13628

Internationale 2105

Nouveau produit à oxyder les boîtes de montres et tous les objets en fer ou en acier.
H 2245 C **Garanti donnant un noir inaltérable** 1534

Employé par diverses fabriques de boîtes, par le Ministère de la marine française et par la manufacture nationale d'armes de St-Etienne.

Prix du litre (avec mode d'emploi en 5 langues) Fr. 20.—

Prix de la boîte contenant tous les accessoires nécessaires pour oxyder, à l'usage des horlogers-rhabilleurs Fr. 5.—

Chez tous les Marchands de Fournitures.

Vente en gros: **Henri PICARD & FRÈRE, La Chaux-de-Fonds.**

Spahn'sche Etuis-Fabrik

GAINERIE **ERNEST SCHMIDT, propriétaire** GAINERIE

EISENBERG i. Thur (Allemagne)

GROS

(H 520 C)

Fondée en 1853

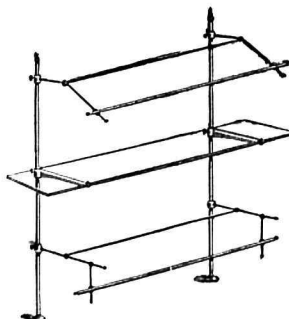
EXPORTATION

La meilleure source pour

TOUS GENRES D'ÉTUIS

Boîtes échantillons, étalages, etc.

1085



Installation de devantures et magasins
pour toutes branches de commerce

La plus ancienne maison pour cet article en Suisse. — Longues années d'expérience. — Modèles déposés. — Projets et devis à disposition. — Enseignes en métal et autres. — Lettres en zinc doré. — Montage de stores en tous genres. (Za 1043 G) 1033

Suter-Strehler & Co Fabrique mécanique
de meubles en fer et
manufact. de treillis.
ZURICH, Löwenplatz

Récompensé à l'Exposition spéciale de bijouterie, Pforzheim 1893
1032 **Stefan Grötz, Pforzheim (Allemagne)** (H 269 C)

Fours universels Grötz

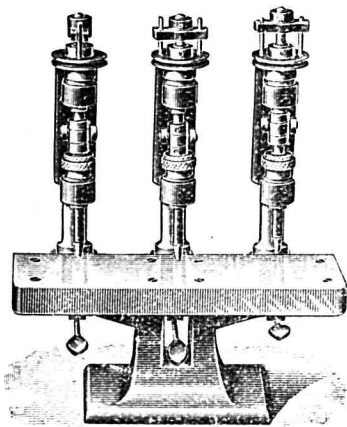
Fours à faire, à recuire et à souder le plaqué. Fournaies pr émailleurs, fours pr essayeurs. Fours pr souder. Fourneaux pr fondre. Fours à recuire tous les métaux. Fourneaux pr sécher. Appareils pr colorer, etc., tous chauffables au coke et au gaz.

Tous les fours sont exécutés en diverses grandeurs, sous garantie, transportables, complets et prêts à l'usage. Un grand catalogue illustré, des dessins et devis sont toujours à disposition. Références de premier ordre. Grand assortim^t de **Moufles** 1^{re} q^{te} en toutes grandeurs.

Outils et Fournitures complètes
pour toutes les branches de l'horlogerie et de mécanique

W. Hummel Fils

CHAUX-DE-FONDS



Perceuse multiple pour trous
de finissages

Cette perceuse donne les meilleurs résultats sur toutes celles employées à ce jour. On perce 3 grosseurs de trous sans changer de platine. Sa forme procure un jour parfait sur la table, point essentiel pour des perçages précis. Elle est sensible, les broches sont trempées et tournent dans un cylindre aussi trempé et rectifié.

Très recommandable pour fabriques d'horlogerie et d'ébauches. Prix et renseignements complémentaires sur demande. H 1000 C 1207

Importation directe :

de Tours de précision américains

Stark, Cataract - Boley, Wolf-Jahn

Vente exclusive pour la Suisse

des outils de mesurage

L. S. STARRETS Co

Micromètres, équerres, compas, etc.

Outils aux 12^{mes} et 10^{mes} C.-R.

Nous demandons

60 à 80 remonteurs

pour travailler en fabrique ou à domicile, aux pièces ou à la journée.

10 termineurs

auxquels on fournirait boîtes et mouvements.

H 625 P

1636

Société d'horlogerie de Porrentruy.

Société des Fabriques de Spiraux réunies

6, Rue du Parc **La Chaux-de-Fonds** Rue du Parc, 6

Spiraux trempés, meilleures marques. — **Spiraux** Premier, spécialité

pour grandes fabriques. — **Palladium**, cylindriques, acier-nickel.

Acier-durci, mous, marques spéciales pour grandes fabriques.

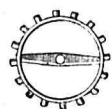
Les 1200 montres du Tir fédéral de Lucerne, dont les résultats de réglages ont été si brillants sont toutes munies de nos **Spiraux** carte rose. — Meilleurs résultats obtenus avec nos spiraux acier trempé et Palladium aux concours chronométriques.

Sur demande, nous nous chargeons de fournir prix et adresses de régleurs recommandables. H 2649 C 1640

FABRIQUE DE BALANCIERS

WYSS & HAECHLER

GRANGES, Soleure (Suisse)



Balanciers cylindres en tous genres et toutes grandeurs, dardain et nickel. — **Balanciers façon vis**, pour montres cylindres et ancres. — Balanciers pour montres Roskopf.

H 1770 C

Demandez échantillons

1397

Outillage mécanique. — Force électrique. — Production normale : 80 grosses par jour.

BESANCON 1893, Hors Concours, Membre du Jury
PARIS 1889, PREMIÈRE MÉDAILLE - PARIS 1893, MÉDAILLE DE VERMEIL
Paris, Exposition 1900, Médaille d'or

MAISON EDMOND ROBERT

Fondée en 1879

Usine hydraulique à Taragnoz

TÉLÉPHONE

BESANCON

TÉLÉPHONE

Fabrique de Pendants, Couronnes et Anneaux

en or, argent, plaqué or, métal et acier, en tous genres et p^r tous pays

Spécialité d'assortiments acier avec couronnes et anneaux
plaqué or nouveau, garanti 18 karats, ne changeant pas et ne prenant pas à l'acide. 623

Assortiments métal F.-F. Roskopf

cylindriques et ovales, toutes grandeurs.

Tarif illustré de tous les genres en grandeur naturelle envoyé franco sur demande. H 2691 C

Vente aux enchères de 2 immeubles

Le **Mercredi 18 septembre 1901**, dès les 2 heures de l'après-midi, à l'Hôtel-de-Ville de la Chaux-de-Fonds, salle du Tribunal, MM. **Favre & Perret**, fabricants de boîtes de montres or au dit lieu, exposeront en vente par voie d'enchères publiques les immeubles ci-après qu'ils possèdent à la Chaux-de-Fonds :

1er lot.

Une maison d'habitation portant le N° 9 de la rue Jaquet-Droz, avec son sol et le terrain de dégagement qui en dépend. Cette maison de sept fenêtres de façade est en parfait état d'entretien et susceptible d'être exhaussée; elle a 2 étages sur le rez-de-chaussée et renferme 6 appartements dont l'un transformé en atelier et bureau.

2me lot.

Une maison portant le N° 9^a de la rue Jaquet-Droz, située au sud de la précédente dont elle est séparée par une cour fermée.

Cette maison contient à l'étage un atelier de monteur de boîtes or de 35 places très bien éclairé, et au rez-de-chaussée une fonderie, un atelier de dégrossissage avec moteur à gaz de la force de 6 chevaux, des locaux servant de dépendance de l'atelier et une buanderie.

Par leur situation centrale, à proximité immédiate de la rue Léopold Robert, ces maisons présentent des avantages exceptionnels et peuvent convenir à l'usage de toute industrie.

La vente aura lieu dans l'ordre des lots indiqués ci-dessus; après la clôture des enchères sur le second lot, les deux lots seront réunis et exposés en vente sur le prix total auquel ils seront parvenus séparément.

Les vendeurs seraient disposés à traiter de gré à gré avant la journée d'enchères. H 2540 C 1608

Pour visiter les immeubles, s'adresser à MM. **Favre & Perret**, rue **Jaquet-Droz N° 9**, et pour prendre connaissance du cahier des charges, en l'Etude **Georges Leuba**, avocat, à la Chaux-de-Fonds.

C^{ie} Mojonny, Perret & C^{ie}
Maison fondée en 1883
YVERDON et VUGELLES
Adr. télégr :
« MOJONNY »

Fabrique de Pierres Fines
pour l'horlogerie
Téléphone 708
H 14031 L

EXPORTATION
Rubis, saphir, grenat
vermeil
Pierres interchangeables
pour sertissage à la machine et pivotage sur jauge
Représentant : Fritz NEESER, 83, Temple Allemand, La Chaux-de-Fonds.

Ancienne maison JULIEN BOURQUIN, fondée en 1841

FERDINAND BOURQUIN, SUCCESSEUR

(H 259 J)

St-Imier (Suisse)

991

Chronographes simples et à compteurs de minutes
Compteurs de sport

Spécialité :

„ **La Populaire** „

excellente montre civile

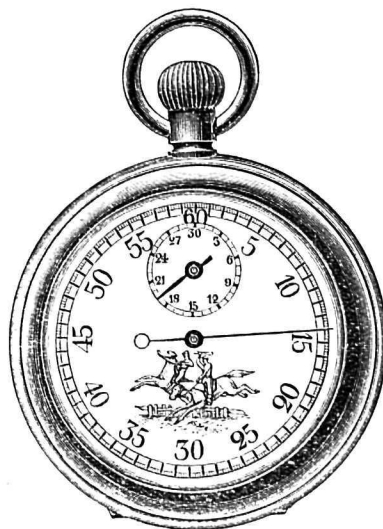
en 13, 16 et 19 lig.

ancres, à verre et savonnelle

Qualité garantie. —

— ÷ Prix modérés.

Demandez prix-courant détaillé.



FONTE D'ALUMINIUM PROPRE

1639

est vendue comme spécialité

Da 227 1/g

par la fonderie de métaux

Charles BURGIN, Schaffhouse.

E.D. Elias

HORLOGERIE EN GROS
EXPORTATION
172 Rokin
AMSTERDAM
HOLLANDE
1556 H 2315 C

Montre La Chapelle

✚ système perfectionné ✚
marche et réglage garantis

1636 **Prix réduit** H 2589 C

LE LOCLE (Suisse)

Quelle fabrique

entreprendrait des finissages
11 1/2 lig. revolver, bon courant
calibre et encliquetage simplifié? Echantillons à disposition.
H 2611 C

Adresser les offres sous
chiffres **F 137 L** Poste restante, Bienne.
1632

Montres M. L. LOESKE

de **Berlin**



sera à La Chaux-de-Fonds, Hôtel Fleur-de-Lys, les 30, 31 août et 2 septembre.

Achat au comptant de tous les genres allemands. Commandes importantes et régulières.
1637 Visible de 8 à 10 h. du matin.

Chef de fabrication

Horloger-technicien expérimenté, connaissant à fond la montre simple et compliquée, ainsi que l'outillage moderne, ayant plusieurs années d'expérience, demande place dans une fabrique de montres.

Références à disposition.
Offres sous chiffres **J 2650 C** à l'agence de publicité **Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds.**
1638

Roskopf et cylindres

Achat au comptant de montres Roskopf bon marché et remontoirs cylindre, argent, acier et nickel, genre pour l'exportation.
H 2605 C

Offres case postale **5112** Chaux-de-Fonds.
1631

Un homme marié demande place de

chef d'atelier

dans une fabrique pour le polissage et finissage de boîtes métal et argent.

S'adresser sous chiffres **H 592 P** à l'agence de publicité **Haasenstein & Vogler, à St-Imier.**
1630

FINISSAGES

On demande offre pour finissages 19 lig., clef, 3/4 platine, cylindre, bon marché.

Adresser les offres **Case postale N° 5446**, aux **Brenets.** H 2580 C
1620

Le Xylolith est le plancher le plus apprécié pour ateliers et bureaux.

Demandez échantillons, renseignements et références à la Fabrique suisse de Xylolith à Wildegg, ou à M^r Emile Vermot, représentant, à Fribourg. (H 3479 F) 679

CARILLONS 4 marteaux

Brevet n° 11948

H. Barbezat-Bole

Le Locle

H 1907 C

1435

Employé de bureau

au courant de l'horlogerie et de la correspondance anglaise, trouverait place stable chez MM. Schwob frères et C^o, 44, rue Daniel Jean-Richard. Hc 2592 C
1621

NARDIN

LOCLE

CHRONOMÈTRES

GRAND PRIX

(H 2709 C)

PARIS 1889 ET 1900

626

AVIS

Un fabricant ayant ses locaux trop petits et étant surchargé de travail, offre à vendre un nouveau calibre de montre breveté.

Bénéfice assuré et, vu que c'est une spécialité, l'on se chargerait de mettre l'acheteur au courant.

S'adresser par lettre sous chiffres **V 2593 C** à l'agence de publicité **Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds.**
1622

GROS

Commerce d'Horlogerie

1634 en tous genres H 2630 C

T. TONINI & C^{ie}
RIMINI (Italie)

Maison fondée en 1890 avec voyageurs p^r toute l'Italie

Monopoles pour l'Italie des marques:

Orion. — Roskopf & Cie.

Longévité. — Gallo.

Semprinvitto invincibili.

Chef de fabrication

Ensuite du décès du titulaire, ce poste est à repourvoir dans une fabrique du Jura bernois. La connaissance parfaite des calibres est de rigueur. Adresser les offres avec certificats à l'appui sous chiffres **H 4000 J** à l'agence **Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds.**
1635



Fabricants d'horlogerie faisant les genres pour l'Italie peuvent adresser prix courants et conditions sous chiffres **Xc 2601 C** à l'agence **Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds.**
1628



1304

H 1373 C

Qui fait

la pièce à clef cylindre 18 ou 19 lig., blanche. H 2576 C

Réponse avec prix case 1115 succursale, La Chaux-de-Fonds.
1619

Maison fondée en 1886

L. SIRON

BRENETS (Suisse)

Fabrique de montres
système Roskopf

Spécialité de genres courants 1382

— Usine électrique. —

Caisses pour l'horlogerie travail soigné, prix modérés.

H 3978 J **L. JOLIDON**
1457 à Bollement, St-Brais.

Emile Cattin

14, Rue du Stand, 14

LA CHAUX-DE-FONDS

Horlogerie soignée et garantie

en tous genres et pour tous pays

Spécialité de montres fantaisie pour

dames, ancre et cylindre, depuis

5 lignes. H 2030 C 1478

Décor haute nouveauté en

joaillerie, émaux, peinture,

ciselure et repoussés, etc.

— Téléphone —

Atelier de sertissages

1122 à la machine H 694 C

Fixe et interchangeable

pour assortiments ancre et pivotages sur jauge

A. JACOT-MEYER

Bergheim, BIENNE

Genres hollandais

Messieurs les fabricants de montres fournissant régulièrement les montres de dames et messieurs en argent et en or 14 k., qualité courante, peuvent avoir un client fidèle, achetant au comptant.

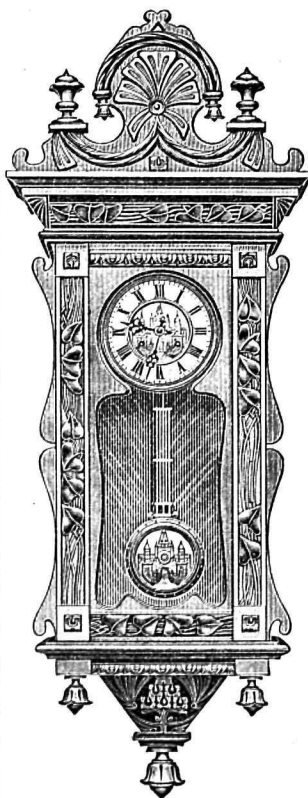
Adresser les offres sous chiffres **O 619 C** à l'agence **Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds.**
1442

Fabrication de Secrets américains

Production annuelle 100.000 pièces

VÖGELI-LEHMANN

1508 RENAN H 4509 J



Hamburg-Amerikanische Uhrenfabrik

SCHRAMBERG, Württemberg

843 1000 ouvriers H 3652 C

Fabrication de

Réveils, Pendules, Régulateurs

(Système américain)

de 1. qualité.

Seul représentant p^r la Suisse:

Franz Schrenk

Kreuzlingen (Thurgovie)

Bijouterie Horlogerie

en gros.

Catalogue ! Catalogue !

Fabrication de timbres pour répétitions

Spécialité de timbres trempés

S. Chappuis - Bühler

H 124 C Ponts-Martel 984

FABRICANTS

pouvant fournir par grandes quantités et à prix avantageux 1643

Remont. 14, 15 ou 16 lig., argent 0,800

cuvette métal, 4 trous genre anglais. Bonne

qualité garantie, sont priés d'adresser leurs

offres à **B. G. C. 303**, poste restante, Chaux-de-Fonds.

H 2664 C

Un technicien horloger-mécanicien calibriste

cherche à entrer dans bonne maison. Connaissances approfondies de toute la montre, plus particulièrement des parties mécaniques, ébauches, finissages et échappements, système interchangeable.

S'adresser sous chiffres **V 6125 I** à l'agence de publicité **Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds.**
1642

Fabrique d'horlogerie à vendre

Pour cause de circonstances de famille, à vendre, à de favorables conditions, une fabrique d'horlogerie de bon rapport, avec installation moderne, grande et bonne clientèle. Paiement ou reprise suivant convenance. Eventuellement, on demande un commanditaire actif apportant un capital de 30 à 50.000 francs et qui pourrait, plus tard, reprendre la suite du commerce.
1641

Prière d'adresser les offres sous chiffres **S 156 Y** à l'agence de publicité **Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds.**

HORLOGERIE COMPLIQUÉE GARANTIE

Spécialité de Répétitions

avec toutes les complications

or, argent et acier

Nouveau système solide pour la sonnerie

H 203 C **BREVET N° 17270** 4019

Assortiment de pièces égrenées

Hri GROBÉTY FILS

Rue Jaquet-Droz, 12, Chaux-de-Fonds

— TÉLÉPHONE —

FABRIQUE DE machines à régler les montres en qualité soignée garantie

Ronds égrenés

Fr. 15 la pièce

machines à régler spéciales pour rhailleurs avec mode d'emploi

ED. LUTHY-HIRT

horloger-régleur

B 751 Y **BIENNE** 1227

Médaille d'argent, Thoune 1899

Gebr. Rozendaal

Hoorn (Hollande)

Achat au comptant de montres en or, argent et métal. H 63 C 959

Huile SINE DOLO

Qualité extrafine p^r montres

Huile p^r Barillets, Pendules et Boîtes à musique.

Graisse pour mécanismes de Remontoirs

Fabriquées par

L. ROZAT,

fabric. d'horlogerie soignée

725 **CHAUX-DE-FONDS** H 3147 C

Manufacture de Pendules Angenstein

près **BALE** (Suisse)

Station du Jura-Simplon: **Aesch.**

Régulateurs à poids et à ressorts

en tous genres et toutes grandeurs

Horloges style Seccession (Modern style)

Mouvements massifs

RÉVEILS-MATIN, SYSTÈME AMÉRICAIN

MODÈLE D'INSTALLATION MÉCANIQUE

Produits de première qualité

Catalogue à disposition de M^{rs} les horlogers et grossistes

H 2386 C **Point de vente aux particuliers** 1575

ASSOCIATION OUVRIÈRE, LOCLE

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES

est convoquée pour le **Samedi 31 Août, à 3 heures 15 du soir, à l'Hôtel-de-Ville du Locle.**

Les actionnaires sont invités à déposer leurs titres, jusqu'au 29 Août, au Bureau de la Société, Progrès 39; il leur sera remis en échange, une carte d'admission nominative et personnelle, constatant le nombre des titres déposés.

A partir du 24 Août, le bilan et le rapport de MM. les commissaires-vérificateurs sont à la disposition des actionnaires au Bureau de la Société. Seuls les actionnaires porteurs de cartes d'admission sont admis à l'assemblée.

ORDRE DU JOUR:

1. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée;
2. Lecture des rapports : 1627
 - a) du Conseil d'administration.
 - b) de la Commission d'inventaire et des comptes;
 - c) de MM. les Contrôleurs;
3. Fixation du dividende;
4. Nomination du Conseil d'administration et des Contrôleurs;
5. Démission du Directeur;
6. Divers. H 2590 C

Le Locle, 21 Août 1901.

Conseil d'administration.

FABRICATION D'HORLOGERIE SOignée ET COMPLiquÉE

H 409 C Spécialité de 1055

Grande sonnerie

Système breveté, fonctions irréprochables, interchangeabilité, rouage silencieux, calibre déposé, verre et savonnette, 12 à 20 lig.

Médaille d'or **César RACINE** **Grand Prix**
Genève 1896 2, Avenue du Nouveau Collège, 2 Paris 1900
LOCLE (Suisse) Collectivité Locloise

Technicum de Bienne. Ecole d'Horlogerie

H 622 C Apprentissage complet: 3 ans. 1128

Cours spéciaux, tels qu'échappements, repassages, etc. — 18 mois. **Classe de rhabillage et classe de remontage.**

Enseignement dans les deux langues.

Bureau cantonal d'observation des montres.

S'adresser au Directeur.

La Commission.

FONDERIE DE FER

Schönbühl (près Berne)

PROPRIÉTAIRE: **J. WUGLER**

se recommande aux ateliers mécaniques et aux industriels pour la prompte livraison — d'après modèles à envoyer — de

fonte pour machines

première qualité, en exécution irréprochable. (H 2481 C) 1595

Téléphone

Téléphone

Fabrique d'Horlogerie

C. MEYER-GRABER

H 2954 C

Rue de la Paix, 85

680

La Chaux-de-Fonds

Spécialité de montres système **Roskopf**

17, 18, 19, 21 et 24 lignes, avec ou sans seconde et seconde au centre.

Boîtes argent, métal, acier et fantaisie en tous genres.

Marques de Fabrique déposées:

Horoscope, Mandolina, Sélection.

Fabrique de machines A. NIGGLI, Soleure

Construction de machines en tous genres pour la fabrication d'horlogerie 1529

Spécialité: Machines américaines à polir les aciers et autres pièces système perfectionné.

Installations complètes de fabriques d'horlogerie

Transmissions complètes et pièces détachées

Réparations

Téléphone

Représentations en horlogerie

Négociant en horlogerie, sérieux, habitant une ville de la province rhénane, connaissant la clientèle allemande, cherche à représenter en Allemagne, des fabriques de montres de 1^{er} ordre. Excellentes références à disposition. On peut fournir caution. 1589

Prière d'adresser offres sous chiffres N 2458 C à l'agence de publicité Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds.

Réglage de montres

Rapidité — Bon marché — Exactitude

Les meilleurs réglages s'obtiennent, spécialement pour montres **non-magnétiques**, avec le **spiral acier-nickel**, s'adresser au fabricant **Paul Perret, Fleurier.** H 3577 N 1502

Défauts comparés des différents spiraux:
Le spiral non magnétique ordinaire varie de 15 à 18° p^r degré centigrade.
» d'acier trempé soigné » 9 » 11° » » »
» Acier-nickel demi-compensateur de Paul Perret » 3 » 5° » » »
» » compensateur » 0 » 1° » » »

Le spiral **acier-nickel** permet de supprimer le balancier bi-métallique coupé. Le balancier tout en laiton donne les meilleurs résultats.

1121 Société suisse pour la construction (H 685 C)
de Locomotives et de Machines à Winterthour

= Moteurs à gaz =
alimentés par notre nouveau
Gazogène S. L. M.
produisent la force motrice la plus
économique connue actuellement.
Coût du combustible par cheval
et par heure, env. 3 centimes seulement.
Service simple. — Emplacement
restreint. — Pas de fumée.

MOTEURS A PÉTROLE ET A BENZINE

Diplôme d'honneur: Zurich 1894
Médaille d'or: Genève 1896
Diplôme d'honneur: Thourne 1899

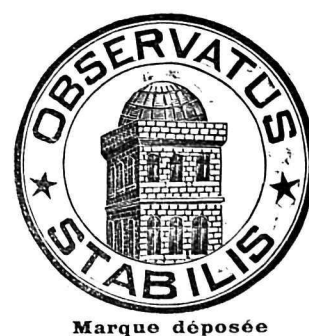
Importante fabrique de montres cherche directeur technique

capable pour diriger la fabrication tout le long.

Appointements **6 à 8 mille francs**
fixe et tantième.

Offres sous chiffres **S 2570 C** à l'agence publicité **Haasenstein & Vogler, Chaux-de-Fonds.** 1618

OFFICE GENERAL BREVETS D'INVENTION
A. Mathey Doret
Ingénieur Conseil. La CHAUX-DE-FONDS
Fondé en 1885 Marques de fabrique. Dessins, Modèles
Correspondants dans tous les Pays. Références de l'Ordre



Si vous voulez une montre qui réunisse toutes les qualités d'un H 1616 C

CHRONOMÈTRE

n'achetez que la montre

« **OBSERVATUS STABILIS** »

Réglée dans toutes les positions et températures. — Se vend avec et sans bulletin, en or, argent et métal. Prix avantageux. Prix spéciaux p^r fabricants d'horlogerie.

Adressez-vous au fabricant-régleur 1362

JOSEPH BRUN,

Chaux-de-Fonds, rue du Puits, 15.

REPRÉSENTANT SÉRIEUX,

domicilié à Bienne, connaissant à fond les différentes parties de l'horlogerie, visitant les fabricants d'horlogerie et monteurs de boîtes de toute la Suisse, accepterait pour le 1^{er} Janvier 1902 encore une ou deux représentations de maisons importantes des branches suivantes: **Banque ou Usine de dégrossissage**, pour la vente de matière précieuse; **fabrique d'ébauches**; **spiraux**; **aiguilles**; **ressorts**; **pierrres**; **assortiments ou fournitures d'horlogerie.** 1613

Prière d'adresser les offres sous chiffres N 2553 C à l'agence de publicité Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds.

NOUVEAUTÉ FABRIQUE D'HORLOGERIE
Procédés mécaniques

L. BONSACK-CALAME
LA CHAUX-DE-FONDS, Rue du Grenier 39e
Spécialité de montres système **Roskopf**, 19 lig., qualité
soignée en boîtes argent et métal. 1534 — **Système interchangeable** — H 2907 C

RAQUETTE à ressort sans vis **PATENT**
Grande facilité de remontage, supprimant les ennuis des
raquettes à vis. Cette raquette facilite les retouches et donne
les meilleurs résultats de réglage.